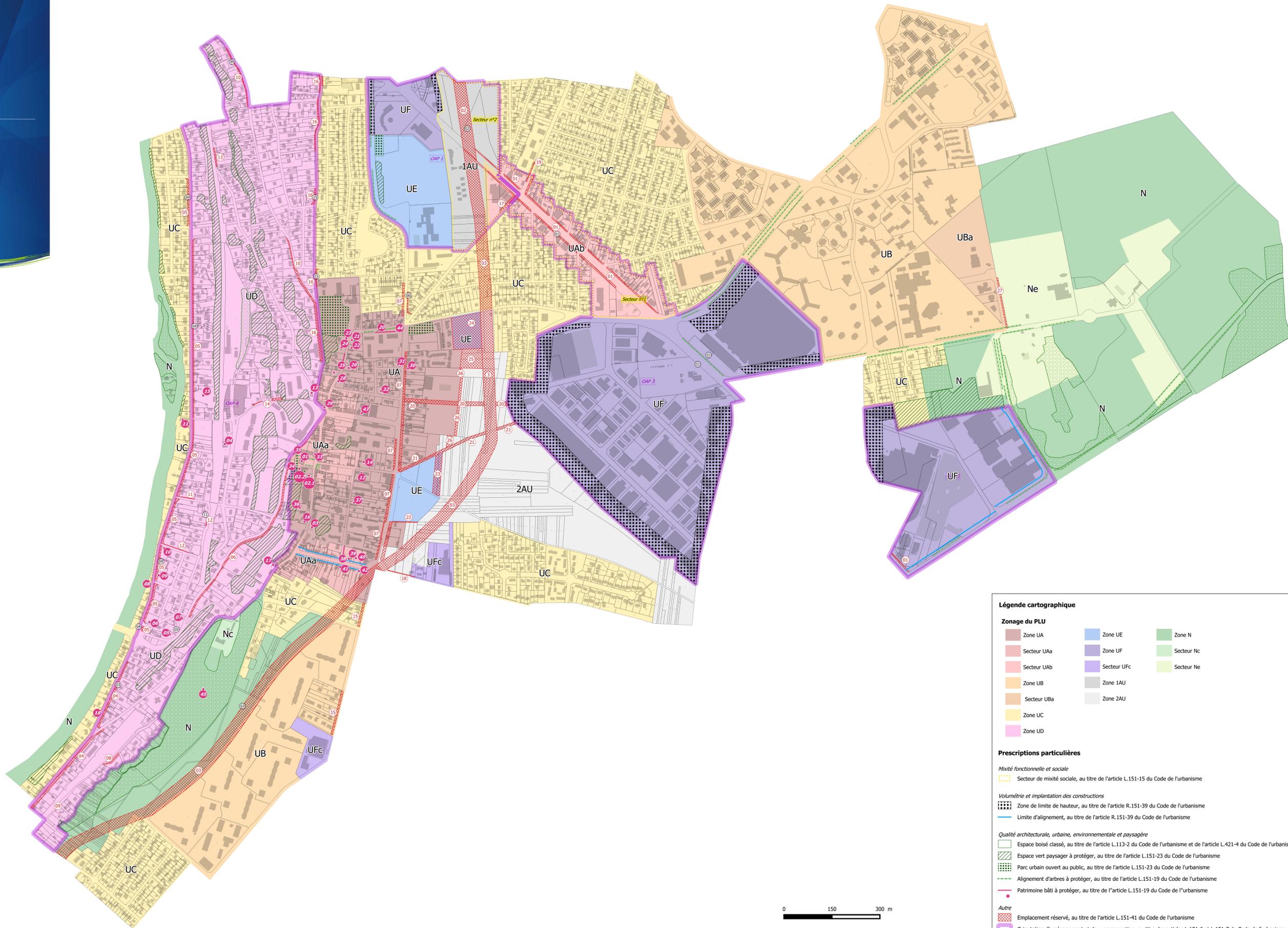




5. DOCUMENT GRAPHIQUE

Echelle : 1 : 4000



Légende cartographique

Zonage du PLU

Prescriptions particulières

Mixité fonctionnelle et sociale

- Secteur de mixité sociale, au titre de l'article L.151-15 du Code de l'urbanisme

Volumétrie et implantation des constructions

- Zone de limite de hauteur, au titre de l'article R.151-39 du Code de l'urbanisme
- Limite d'alignement, au titre de l'article R.151-39 du Code de l'urbanisme

Qualité architecturale, urbaine, environnementale et paysagère

- Espace boisé classé, au titre de l'article L.113-2 du Code de l'urbanisme et de l'article L.421-4 du Code de l'urbanisme
- Espace vert paysager à protéger, au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Parc urbain ouvert au public, au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Alignement d'arbres à protéger, au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine bâti à protéger, au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme

Autre

- Emplacement réservé, au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme
- Orientation d'aménagement et de programmation, au titre des articles L.151-6 et L.151-7 du Code de l'urbanisme